

N°327
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

AVRIL 2023



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

COMPLICITÉ - IMPUNITÉ - ARROGANCE

SASSOU / RWANDA / GREENWASHING

Sarkozy VRP

Pourquoi Nicolas Sarkozy s'est-il rendu en République Démocratique du Congo le 22 mars ? Les proches de l'ancien président français assurent que c'est à la demande du président Félix Tshisekedi, avec lequel il entretient de bonnes relations. « Une version démentie par deux proches collaborateurs du président congolais », selon Jeune Afrique (22/03/23) : « Nicolas Sarkozy nous a lui-même sollicités pour obtenir une audience avec le chef de l'État. Nous ne savons pas exactement pour quelles raisons », assurait l'un d'eux avant la rencontre. Toujours selon l'entourage de Sarkozy, il s'agissait de « faciliter l'ouverture d'un canal de discussion entre Félix Tshisekedi et Paul Kagame », le président rwandais, au sujet de la situation de guerre avec la rébellion du M23 à l'Est du pays. Alors qu'Emmanuel Macron a été reçu 15 jours plus tôt et que le président angolais joue déjà le rôle de médiateur, on peut s'interroger sur la plus-value apportée par Sarkozy dans la résolution de cette crise. L'offre de médiation a bien été faite à Tshisekedi, confirme Jeune Afrique ultérieurement, mais sans succès et sans constituer l'essentiel de la discussion. En revanche Nicolas Sarkozy, qui est déjà membre des Conseils d'administration des groupes Accor (hôtellerie) et Barrière (casinos), et défend occasionnellement les intérêts de Bolloré, « était accompagné pour l'occasion du directeur général adjoint de Betclik Sport, Julien Brun, qui souhaite s'implanter en RDC dans les prochains mois. Un sujet qui a été abordé avec le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, et le ministre des Finances, Nicolas Kazadi » (Jeune Afrique, 24/03/23). Une question essentielle pour l'avenir de la RDC !

Procès pour Bolloré

Après une mise en examen en 2018 par la justice française pour corruption active d'agent public dans le



Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, O. Tobner, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noiro, E. Cailleau, M. Lopes, J. Poirson, N. Butor - **Ont contribué à ce numéro** M. David, J. Lasagno, T. Borrel - **Image de couverture** : John Beurk - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** avril 2023 - ISSN 2115-6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

cadre de l'attribution des concessions portuaires de Lomé et de Conakry, le feuilleton judiciaire de Vincent Bolloré se poursuit. En 2019, il a bénéficié de la prescription concernant le volet guinéen de l'affaire. Pour le Togo, il a tenté de trouver une porte de sortie dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) mais la juge a estimé, contre toute attente, que les amendes négociées avec le Parquet national financier étaient « inadaptées », ouvrant la voie à un véritable procès. Bolloré a alors « demandé l'annulation totale de l'instruction et de la mise en examen (...) au motif que sa présomption d'innocence avait été violée par la publicité de l'audience de CRPC ». Le 21 mars dernier, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a estimé que seules devaient être « retirées de la procédure les pièces relatives à la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) avortée du milliardaire breton. La loi prévoit en effet qu'une CRPC dont l'homologation a été refusée par un juge ne figure pas dans le dossier renvoyant le mis en cause devant un tribunal, où il doit être considéré comme présumé innocent à l'ouverture des débats » (Lemonde.fr, 21/03/23). L'ouverture du procès d'un présumé innocent qui a déjà reconnu sa culpabilité nous promet des moments assez surréalistes...

Courage, fuyons !

Réunis en sommet à Yaoundé le 17 mars dernier, les chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) devaient aborder l'avenir du franc CFA. Une réflexion qui court officiellement depuis 2019 et qui se fait de plus en plus pressante, alors que grandissent les contestations de la monnaie néocoloniale et que la réforme – superficielle – engagée par Macron n'a concerné que la zone franc de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA). « En définitive, lors du sommet (...) les dirigeants d'Afrique centrale ont préconisé l'élargissement de la réflexion aux ministres chargés des Finances et de l'Économie, assortie d'un calendrier de mise en œuvre des conclusions qui seront arrêtées. Ainsi, le changement de nom de la monnaie commune, la clôture du compte d'opérations [sur lequel

les pays du CFA sont tenus de déposer 50 % de leurs réserves de change au sein du Trésor français], le retrait éventuel des représentants de la France des organes de décision et de contrôle de la banque centrale régionale sont des questions remises à plus tard », résume Jeune Afrique (18/03/23).

Fuite des capitaux

Les chefs d'État de la CEMAC, en revanche, n'ont pas cédé aux demandes françaises d'assouplissement de la réglementation concernant les dépôts des entreprises étrangères sur les comptes de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC). Depuis 2019, en accord avec le FMI, « l'autorisation de sortie de devises sur des transferts de plus de 5 millions de francs CFA [7600 euros] est soumise à une longue liste d'obligations qui visent à prévenir des sorties de devises abusives ou frauduleuses. (...) La réglementation oblige par ailleurs les banques commerciales à rapatrier 70 % des devises étrangères obtenues par les exportateurs (...) sur les comptes de la BEAC, pour les substituer à des francs CFA », explique Africa Intelligence (17/03/23). Ces dispositions ont permis de faire passer « de 3 000 milliards de francs CFA [4,5 milliards d'euros] en 2018 à 12 000 milliards en 2022 [18,3 milliards d'euros] » la rétrocession des devises étrangères et d'augmenter les réserves de change de la BEAC. Mais elles sont jugées trop « restrictives » par les entreprises françaises : « Ces dernières semaines, sous pression des entrepreneurs français, Paris a demandé au FMI d'envisager un assouplissement de la réglementation, arguant qu'elle avait refroidi plusieurs investisseurs potentiels dans la sous-région », rapporte la lettre confidentielle. Il s'agissait notamment de permettre aux entreprises extractives (Eramet, TotalEnergies...) de continuer à bénéficier d'une dérogation qui leur permet de ne pas se soumettre « à l'obligation de rapatrier la totalité des devises générées par leurs activités dans les comptes ouverts dans la zone CEMAC, mais seulement 35 % ». Apparemment, ces pressions n'ont pas porté leurs fruits : le communiqué final du sommet des chefs d'État encourage la BEAC à « poursuivre et renforcer l'application de ladite réglementation à tous les secteurs d'activité, notamment aux entreprises du secteur extractif » (Communiqué final du 17/03/23).

Le mois de mars a été marqué par la poursuite du puissant mouvement contre la réforme des retraites. Quelques autres mobilisations qui se sont déroulées ce mois-ci s'en sont trouvées malheureusement occultées dans les médias. Il s'agit par exemple de la marche qui se tient à la mi-mars depuis plusieurs années, pour dénoncer les violences policières : s'inscrivant dans une campagne internationale pour faire du 15 mars la journée internationale contre les violences policières, cette marche, organisée à l'initiative des familles de victimes et de diverses organisations, pointe aussi le racisme systémique qui y est souvent lié. Les réponses exclusivement répressives apportées au mouvement social par le gouvernement ont été une nouvelle occasion de vérifier une dérive sécuritaire et, à travers les enregistrements audio révélés par certains médias, l'implantation d'un racisme décomplexé au sein des forces de l'« ordre », et particulièrement des unités Brav-M, dont plusieurs pétitions demandent la dissolution. L'usage répété du 49.3, permettant de passer outre le vote du Parlement, confirme aussi les soubassements iniques du fonctionnement d'une Ve République dont nombre de scandales français ont été rendus possibles précisément par l'absence de contrôle parlementaire et démocratique.

Le 25 mars, journée internationale contre le racisme, des rassemblements ont également été organisés dans plus d'une quarantaine de villes à l'appel notamment de La marche des solidarités, de l'UCIJ (Unis contre l'immigration jetable) et des collectifs de sans-papiers, pour dénoncer le projet de loi asile et immigration de Darmanin qui aurait dû être débattu en séance publique au Sénat à partir du 28 mars. Il a finalement été retiré pour éviter de crispier un débat avec la droite au moment où le gouvernement tentait

de rallier les voix des Républicains sur la réforme des retraites. Ces derniers, dans un jeu de surenchère avec les élus du Rassemblement national, avaient en effet proposé, en commission des lois au Sénat, de durcir encore un texte dont les organisations de défense des droits humains dénoncent depuis des semaines le caractère pourtant déjà délétère pour les droits et les conditions de vie des personnes exilées. Ils souhaitaient notamment la suppression de l'aide médicale d'État (AME, pour les personnes en situation irrégulière, sous condition de ressources, présentes en France depuis au moins trois mois). Ils refusaient aussi de laisser passer les articles de loi visant à créer un titre de séjour pour les sans-papiers employés dans les « métiers en tension ». Ce volet prétendument progressiste du projet de loi ne visait pourtant qu'à satisfaire le patronat.

Lors de son allocution télévisée du 22 mars, le président Macron a annoncé le report du projet de loi et son saucissonnage en « plusieurs textes » dans les semaines à venir. Depuis, les associations s'inquiètent de voir revenir les mêmes mesures amendées par la droite pour être votées séparément, ou adoptées par décret pour contourner à nouveau le parlement. Si le gouvernement espère, en agitant à nouveau l'épouvantail de l'immigration, faire oublier la colère suscitée par sa politique de casse des acquis sociaux, il ne fait aucun doute que cette stratégie ne fera qu'élargir le boulevard électoral à l'extrême-droite.

Juliette Poirson et Raphaël Granvaud

RACISME ET RÉPRESSION

Sommaire

2	BRÈVES	6	SASSOU NGUESSO L'ami encombrant
3	ÉDITO Racisme et répression	9	RWANDA La justice préfère ne pas
4	ONE FOREST SUMMIT Brasser du vent	11	FRANCE-RWANDA Le général qui dérangeait

ONE FOREST SUMMIT BRASSER DU VENT

Le sommet sur la forêt tropicale tenu au Gabon début mars, dans une ambiance de gros sous et de jeux politico-diplomatiques, a permis beaucoup de communication consensuelle (greenwashing) et n'a apporté aucun résultat concret pour l'environnement.

Les 1er et 2 mars 2023 se tenait à Libreville le One Forest Summit, réuni sous l'égide de MM Emmanuel Macron et Ali Bongo. Le One Forest Summit prétend avoir pour ambition de protéger les forêts tropicales du bassin du Congo, mais Macron n'oublie pas l'essentiel : « des hydrocarbures aux infrastructures, la présence de nos entreprises [...] est absolument clé » (discours aux ressortissants français, le 1/03). D'ailleurs, la délégation qui accompagnait le chef de l'État français comprenait de nombreux industriels, dont Thierry Déau, le PDG de Meridiam (fonds d'investissement qui « maximise les avantages économiques, environnementaux et sociaux à long terme » en construisant notamment des autoroutes et des data-centers, voir son site internet), Christel Bories, la patronne du groupe Eramet (premier acteur minier du Gabon), Pierre Soler-My, le PDG du producteur de charbon de bois Carbonex. Quelle émotion de voir réunis tous ces spécialistes sachant faire de l'argent mais de façon durable et responsable !

Protégeons la forêt tropicale !

Le Gabon est couvert en grande partie d'une forêt tropicale qui reste bien préservée. Peut-être grâce à la faible densité de population du pays (un peu plus de 2 millions d'habitants sur un pays grand comme la moitié de la France), peut-être aussi parce que la rente pétrolière de cet « émirat tropical » a assuré pendant des décennies des revenus confortables à la classe dirigeante. Comment peut-on protéger cette précieuse forêt tropicale ? En revenant aux modes traditionnels d'usage, respectueux de la faune et de la flore ? Vous n'y pensez pas, ça serait tellement rétrograde ! Les meilleurs scientifiques vont définir des modalités d'observation des forêts tropicales à l'aide de satellites et de bases de données (One Forest Vision, volet

scientifique du "Plan de Libreville" annoncé à l'issue du sommet), voilà qui est résolument moderne ! Un autre moyen de protéger la forêt serait-il de vendre 220000 hectares de forêt à GSEZ, filiale d'un groupe singapourien, comme l'a fait le ministre gabonais des forêts Lee White en 2020 en violation du code forestier, selon le syndicat Synapef (RFI, 20/02/23) ? En envisageant de transporter les grumes par ballon dirigeable, comme annoncé par le groupe forestier Rougier et la société Flying Whales le 2 mars 2023 dans la foulée du sommet ? On l'aura compris, l'objectif n'est pas vraiment de protéger la forêt des tronçonneuses mais plutôt de générer de l'argent grâce à la forêt.

Usine à gaz

À la tête d'un pays comptant des millions d'hectares de forêt tropicale, Bongo se dit qu'il doit absolument convertir ce trésor en monnaie sonnante et trébuchante grâce aux crédits carbone. Mais les dispositifs existants ne sont pas adaptés au cas du Gabon, comme l'explique l'économiste Alain Karsenty interrogé par Libération (01/03 / 23). Il existe deux dispositifs principaux de crédits carbone. Le premier est le marché de conformité, régi par un certain nombre de règles qui sont en cours de finalisation depuis la COP 26 de 2021. Dans le cadre des forêts, le marché de conformité est régi par un processus qui s'appelle REDD + (Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) et qui vise à limiter la déforestation. Le deuxième est le marché volontaire, où se mêlent de la communication et de réels engagements pour le climat. Sur ce marché, on peut acheter des crédits carbone correspondant à des projets précis de conservation ou de plantation, ce qui permet à l'acquéreur d'afficher une neutralité carbone. C'est sur ce marché que le Gabon souhaite se positionner, mais en vendant des crédits à l'échelle du pays au lieu d'associer chaque

tonne à un projet précisément défini et localisé. Bongo souhaite proposer une nouvelle variété de crédits carbone, qui auraient plus naturellement leur place dans le marché de conformité mais les procédures y sont trop longues. C'est pour cette raison qu'il a proposé un montage atypique, nommé pompeusement « crédits carbone à très haute intégrité environnementale ». On se demande jusqu'où les superlatifs peuvent aller sans tomber dans le ridicule : on trouve même sur la page consacrée au Plan de Libreville sur le site internet de l'Élysée la formule « crédits carbone à très haute qualité environnementale et sociale ». Qui dit mieux ? En tout état de cause, après plusieurs mois de promotion, les crédits carbone innovants de Bongo n'ont pas trouvé preneur à la fin du sommet. Le marché est au ralenti (Le Monde, 03/03/23) depuis la publication en janvier par le Guardian d'une enquête pointant les mirages du marché volontaire et parlant de « crédits fantômes » à propos de la réduction de la déforestation (The Guardian, 18/01/23).

Une initiative pour du vent

Rien de fondamentalement nouveau donc depuis l'engagement de la Norvège en 2019 de verser au Gabon jusqu'à 150 millions d'euros sur 10 ans en échange de la préservation de la forêt, dans le cadre de l'initiative Central African Forest Initiative (CAFI) sous l'égide des Nations Unies. À l'occasion du One Forest Summit, une nouvelle initiative a été lancée - les « Partenariats de Coopération Positive » (PCP) - dans le cadre du Plan de Libreville, abondée à hauteur de 100 millions d'euros par la France, la fondation Walton et Conservation International. Cette initiative PCP reste néanmoins floue car « l'objectif sera de préciser les contours de ce nouvel outil de financement innovant » (site internet de l'Élysée). On a donc mis

EN 2010 DÉJÀ...

Le président Nicolas Sarkozy s'est rendu au Gabon en février 2010, pour rendre visite à Ali Bongo suite au coup d'état électoral de 2009, à la mort de son père. Les ambitions du président français de l'époque étaient déjà tournées vers la forêt (déclaration du 24/02/2010) : « quand le Gabon gère de façon durable sa forêt, le Gabon rend service à la planète toute en-

tière. Il doit donc être aidé financièrement pour le service qu'il rend [...] je compte sur le soutien du Gabon pour que nous puissions créer avec les autres pays forestiers, le mécanisme REDD+ qui assurera la rémunération du service que le Gabon rend à la planète ». A cette occasion, un grand projet scientifique était annoncé : « une station satellitaire, implantée au Gabon, qui per-

mettra [...] l'évaluation périodique du stockage de carbone. » A croire que la communication bégaye, puisque ce sont les mêmes annonces en substance qui ont été faites 13 ans plus tard. Les annonces de Sarkozy en 2010 n'ont-elles pas tenu leurs promesses ? Rendez-vous dans 13 ans pour voir à quel point celles de Macron ont été suivies d'effets.

beaucoup d'argent sur la table mais on ne sait pas encore ce que l'on va en faire ni sur quel critère on va le dépenser. Ce qui est clair, c'est qu'il fallait communiquer à la fin du sommet. L'annonce de cette initiative a permis d'épaissir un peu la sauce. Quitte à annoncer un dispositif qui fait doublon avec la CAFI et dont apparemment personne ne peut détailler les objectifs et modalités.

Paris courtise Libreville

On peut risquer un autre point de vue sur le One Forest Summit, et soulever quelques questions. À l'occasion du sommet, le chef de l'État français s'est déplacé au Gabon, ce qui est un signe clair de réchauffement des relations. Bongo a été critiqué par l'Union Européenne, notamment suite à son élection frauduleuse de 2016 suivie par une répression sanguinaire, et aucun président français ne s'était rendu au Gabon depuis Nicolas Sarkozy en 2010. Bongo avait-il besoin d'une nouvelle légitimation avant l'élection présidentielle prévue pour août 2023 ? C'est certain qu'Ali Bongo estime qu'une photo de lui en train de recevoir le

président de la France n'a rien pour dégrader son image. Et Macron n'a rencontré aucun des autres candidats, même si des membres de la délégation française ont rencontré certains candidats et des représentants de la société civile (Jeune Afrique, 02/03/23). Les intérêts économiques de la France sont importants au Gabon, entre les sociétés forestières (Rougier), pétrolières (Perenco – Billets n°325, février 2023 –, Total, Maurel & Prom) et minières (Eramet). La société de logistique de Bolloré contrôlant le trafic maritime du pays a été cédée fin 2022 au groupe MSC, l'armateur qui appartient aux cousins d'Alexis Kohler, le bras droit de Macron. La société pétrolière Perenco a annoncé en février 2023 sa décision d'investir dans une unité de production de gaz naturel liquéfié à Port Gentil (site lngprime.com, 20/02/23). Raison de plus pour que Macron chouchoute le président du pays qui exportera un combustible stratégique pour la France depuis la rupture des approvisionnements russes. Y a-t-il d'autres raisons à la câlinothérapie prodiguée par Macron envers Bongo ? Le fait que le Gabon a rejoint le

Commonwealth en juin 2022 est-il un signe de perte d'influence de la France ? La présidence française est inquiète de voir plusieurs pays (Centrafrique, Mali, Burkina-Faso) tomber dans la sphère d'influence russe, et se soucie de limiter la contagion. Cette crainte a été baptisée « complexe de Bangui » (Afrique XXI, février 2023). L'abstention du Gabon à l'ONU lors du vote en février d'une résolution demandant le retrait des troupes russes d'Ukraine révèle-t-elle un souci de Bongo de ménager la chèvre et le chou ou une mise de pression ferme sur son parrain français ? Questionné sur cette abstention lors d'une visite officielle en France, le Premier ministre gabonais Alain-Claude Bilie-By-Nze se dit très étonné qu'on demande aux Africains « de justifier leur choix » (France 24, 21/03/03). L'assurance avec laquelle les autorités gabonaises ont refusé la présence d'observateurs de l'Union européenne pour l'élection présidentielle à venir révèle un autre aspect du rapport de force.

Le décompte des points

Osons compter les points à l'issue du One Forest Summit, comme à la fin de tout bon match. Bongo a clairement marqué un point pour son image de chef d'État en recevant le président français. Macron a gagné également un point en venant soutenir les entreprises françaises au Gabon, même s'il est dans la position de celui qui est contraint de courtiser son partenaire. Par contre la forêt tropicale ne marque malheureusement aucun point, et son exploitation risque de continuer de plus belle. Au sens propre (coupe d'arbres) comme au figuré (communication et greenwashing).

Jérôme Lasagno



SASSOU, L'AMI ENCOMBRANT

Lors de sa "tournée" en Afrique centrale début mars, Emmanuel Macron n'a passé que quelques heures à Brazzaville, les journalistes insistant sur la tiédeur de sa relation avec Denis Sassou Nguesso. Un récit qui édulcore la perpétuation par le pouvoir macronien de la compromission française avec ce vieux despote françafricain.

« Les entretiens en tête à tête du président Denis Sassou Nguesso avec son homologue français Emmanuel Macron au palais de l'Élysée, s'inscrivent dans le prolongement de la séculaire et excellente coopération bilatérale qui existe entre la République du Congo et la République française », explique la voix off de la vidéo diffusée par le compte *Twitter* de la présidence congolaise le 22 décembre 2022. On y voit le président Macron descendre dans la cour de l'Élysée pour y accueillir son hôte du jour, Denis Sassou Nguesso, et l'embrasser tout sourire. La voix off poursuit : « Deux pays liés par le destin commun de l'Histoire. La France, qui entretient depuis toujours des relations de coopération avec le Congo, se place aujourd'hui au premier rang des bailleurs de fonds bilatéraux. » L'excellence des relations franco-congolaises est ainsi, « depuis toujours », mise en scène par le régime de Sassou Nguesso. En s'affichant une nouvelle fois à ses côtés, le président français lui offre ce type d'opération de communication permettant de passer un message clair à ceux qui pourraient être tentés, au sein de l'appareil sécuritaire, de tourner la page : comme du temps de Valéry Giscard d'Estaing et de tous ses successeurs jusqu'à Emmanuel Macron, Sassou bénéficie du soutien de la France.

Vieux routier de la Françafrrique

Arrivé en 1979 à la tête du pays, le vieux militaire a en effet côtoyé plusieurs générations de personnels politiques français. Il n'a dû abandonner son fauteuil présidentiel que cinq ans, à partir de l'élection multipartite de 1992, avant de reprendre le pouvoir par les armes en 1997, avec le soutien de Jacques Chirac, au prix d'une effroyable guerre civile financée par le

groupe pétrolier français Elf. Dans la région du Pool, au sud de la capitale Brazzaville, cette guerre durera jusqu'en 2002. À la tête d'un pays pétrolier mais surendetté et ruiné par la guerre, Sassou creuse l'endettement de son pays en même temps que se remplissent les comptes en banque de ses proches, comme le révélera à partir de 2007 l'affaire dite des « biens mal acquis », sur les soupçons de blanchiment d'argent sale via l'acquisition de biens luxueux en France¹.

François Hollande, élu en 2012 sur différentes promesses dont celle de mettre fin à la Françafrrique, donne de l'espoir aux Congolais lorsqu'il appelle, le 29 novembre 2014 depuis Dakar, à tirer les leçons de l'insurrection populaire qui vient de renverser le Burkinabè Blaise Compaoré : « Lorsqu'une constitution est modifiée pour permettre à un chef d'Etat de faire un mandat de trop, un mandat de plus, en violation de toutes les règles qui ont été posées par le peuple, alors, c'est ce qui s'est passé au Burkina Faso, il y a un moment où cela s'arrête. » Sassou, pense-t-on de Brazzaville à Pointe-Noire, est visé par cette déclaration, lui qui veut à son tour modifier la Constitution pour rester indéfiniment au pouvoir.

En réalité, la relation franco-congolaise ne pâtit nullement des intentions du dictateur de s'éterniser dans son fauteuil. En juin 2015, trois conventions de coopération militaire sont signées avec le régime, renouvelant la mise à disposition de conseillers français au sein de l'appareil sécuritaire, et le Premier ministre Manuel Valls décore de la Légion d'honneur Jean-Yves Ollivier. Ce Français occupe une place de choix dans la nébuleuse du clan Sassou, dont il assure la promotion notamment via la Fondation Brazzaville qu'il préside... et qui finance l'orchestre de la femme de Manuel Valls (*L'Obs*, 29/03/2016). Un mois plus tard, le Premier ministre socialiste rend visite à

son hôtel à Denis Sassou Nguesso, qui s'en vante dans un tweet avec une photo de la rencontre et ce commentaire : « Manuel Valls a félicité le Président d'avoir entrepris une large concertation avec les forces vives de la nation. »

Pour les Congolais qui avaient cru François Hollande un an plus tôt, la désillusion est sévère lorsque celui-ci, interrogé au sujet du référendum sur mesure organisé par le régime en octobre 2015, lâche : « Le président Sassou peut consulter son peuple, ça fait partie de son droit, et le peuple doit répondre. » Le peuple tente surtout de faire valoir son droit à manifester pour s'opposer à ce tripatouillage constitutionnel et subit en retour une répression inouïe, se traduisant par des dizaines de morts, des centaines d'arrestations et de blessés (Cf. *Billets* n°215, novembre 2015). « L'infatigable bâtisseur », comme l'ont surnommé ses militants malgré l'état du pays après tant d'années au pouvoir, compte bien rester président à vie.

Crimes et endettement

Cinq mois plus tard, en mars 2016, une parodie d'élection présidentielle offre au potentat le vernis constitutionnel pour rester au pouvoir. Dans l'année qui suit, des combats ravagent à nouveau la région du Pool, où l'armée traque le Pasteur Ntumi, un ancien chef rebelle ayant pris fait et cause pour un opposant à Sassou Nguesso lors de ce pseudo scrutin. Un autre opposant très populaire, le général Jean-Marie Mokoko, est jeté en prison dès le mois de juin 2016 et accusé d'« atteinte à la sûreté intérieure de l'État », motif pour lequel il est condamné en 2018 à 20 ans de prison.

En septembre 2018, *Le Monde* révèle que deux anciens agents de la DGSE viennent d'être mis en examen pour « participation à une association de malfaiteurs » et « détention d'explosif » : ils sont suspectés

¹ L'instruction du volet « congolais » de l'affaire des BMA se poursuit. Depuis septembre 2022, elle est dans les mains du juge d'instruction Serge Tournaire (*AI*, 17/10/22).

d'avoir préparé l'élimination physique d'un autre opposant congolais², Ferdinand Mbaou, réfugié en France – où il a déjà réchappé à une tentative d'assassinat trois ans plus tôt, lorsqu'il a pris une balle dans le dos en sortant de son domicile en banlieue parisienne.

Le régime se débarrasse de ses opposants politiques, mais il reste la proie de ses créanciers internationaux. En août 2017 éclate le scandale de sa « dette cachée » : il doit reconnaître auprès du FMI que son endettement s'élève à 120 % de son produit intérieur brut, et non 77 % comme il l'avait fait valoir jusque-là (*RFI*, 2/08/2017). Stupeur dans les milieux diplomatiques et financiers ! Il lui faut négocier avec l'institution financière internationale pendant deux ans, notamment grâce aux conseils avisés de deux Français, le banquier d'affaires Matthieu Pigasse et l'ex-ministre et ancien patron du Fonds monétaire international (FMI) Dominique Strauss-Khan. En juillet 2019, le Congo décroche ainsi un nouveau prêt de 448 millions d'euros sur trois ans, à condition que la Chine accepte aussi de restructurer ses créances bilatérales, c'est-à-dire d'alléger et d'étaier les remboursements par Brazzaville. « Une prime à la kleptocratie », s'étrangle l'opposant Andrea Ngombet (*Le Point Afrique*, 13/07/2019), qui a cofondé depuis Paris le collectif « Sassoufit » quelques années plus tôt.

Il faut dire que les scandales financiers se multiplient. En mars 2016, lors de la révélation des « Panama Papers », du nom de cette fuite de documents d'un intermédiaire financier panaméen épluché par un consortium mondial de journalistes, les noms de proches de Sassou Nguesso apparaissent – notamment son fils, Denis Christel Sassou Nguesso, alors directeur général adjoint de la Société nationale des pétroles du Congo, la SNPC. L'analyse des documents met au jour des circuits financiers offshore complexes permettant d'évaporer une partie de la manne issue de l'or noir.

En avril 2018, *Le Monde* révèle que le régime a bénéficié à partir de 2003 d'un gros coup de pouce de Total (qui avait absorbé Elf et ses activités africaines trois ans plus tôt). Alors que le pays était sous surveillance étroite du FMI, qui conditionnait son aide à l'absence de nouveaux emprunts, le groupe

pétrolier français avait organisé un circuit de financement opaque via deux paradis fiscaux, Jersey et les Îles Vierges britanniques, et impliquant la BNP Paribas. Un champ pétrolier congolais servait de monnaie d'échange à ce contournement des règles du FMI.

En août 2019, rebelote : c'est cette fois l'ONG Global Witness qui publie un rapport montrant que le même Denis Christel Sassou Nguesso a détourné 50 millions de dollars via un circuit financier opaque, passant notamment par Chypre et l'État américain du Delaware – d'autres paradis fiscaux.

Et durant toutes ces années, l'instruction judiciaire de l'affaire des "Biens mal acquis" se poursuit, révélant de nouveaux indices du détournement à des fins personnelles des fonds provenant du pillage des ressources du pays (pétrole, mais aussi bois).

Bienvenue en Macronie

Comme d'autres despotes en mal de légitimité, Sassou Nguesso guette à partir de mai 2017 les occasions de s'afficher au côté d'Emmanuel Macron. En dépit d'un storytelling macronien de rupture, celles-ci ne vont pas manquer.

En novembre 2018, Sassou accepte naturellement l'invitation au premier Forum de Paris sur la paix, qui lui vaut d'être assis à la table du président français, avec une vingtaine de chefs d'États dont quelques autres dictateurs amis de la France... Début septembre 2019, le vieux despote est même reçu pour un entretien bilatéral. Puis il revient en novembre 2021 et novembre 2022 pour de nouvelles éditions du Forum de Paris pour la Paix.

Entre temps, il a été « réélu » en 2021, concourant désormais pour le podium de la longévité au pouvoir : selon un scénario désormais bien rôdé (et éprouvé au Gabon, au Cameroun, etc.), les recours des opposants ont été jugés « irrecevables » par la Cour constitutionnelle, qui a validé l'élection du potentat de 77 ans.

Mi-décembre 2022, c'est à Washington qu'il se rend, pour le Sommet États-Unis/Afrique. Mais il a prévu de faire le crochet par Paris au retour. Selon *Jeune Afrique* (22/12/22), ce rendez-vous a été négocié depuis quelques semaines auprès de Franck

Paris, le "conseiller Afrique" d'Emmanuel Macron, par la discrète Françoise Joly. Nommée en février 2021 au poste de représentante personnelle de Sassou « pour la stratégie et les négociations internationales » (*Africa Intelligence*, 7/06/22), avec rang de ministre, cette conseillère franco-rwandaise est aujourd'hui une des personnes les plus puissantes dans l'entourage de Sassou.

L'Élysée est-il embarrassé par cette visite ? Prévue initialement le samedi 17 décembre, elle est décalée puisqu'Emmanuel Macron part au Qatar encourager l'équipe de France de football pour la finale de la coupe du monde. Alors pressentie le lundi 19, elle a finalement lieu le jeudi 22 décembre, sans tambour ni trompette du côté français. Mais l'essentiel pour Sassou est bien que ce type de rencontre ait lieu et qu'elle soit médiatisée.

L'arbre qui cache la forêt

La rencontre entre les deux présidents porte sur « l'Est de la RDC, la Centrafrique, la Libye et la protection de la biodiversité dans le Bassin du Congo » selon *Jeune Afrique* (22/12/22), qui précise que « le principe d'une visite officielle d'Emmanuel Macron à Brazzaville, en mars ou avril 2023, a également été acté ». L'Élysée organise en réalité une petite tournée régionale et veut réconcilier les frères ennemis, le Gabonais Bongo et le Congolais Sassou, en faisant venir ce dernier à Libreville (*Africa Intelligence*, 29/11/22). Le président français compte en effet se rendre au Gabon en mars pour un équivalent local du *One planet summit* de 2017 (*Mondafrique*, 13/11/22). Lui qui aime à se présenter comme un champion moderne de l'écologie, marche ainsi dans les pas de son prédécesseur Nicolas Sarkozy qui avait rassemblé à l'Élysée les chefs d'État d'Afrique centrale le 16 décembre 2009, à la veille de la clôture de la COP15 de Copenhague sur le changement climatique, au titre de la préservation de la forêt.

De telles bonnes intentions peuvent paver l'enfer, c'est connu, mais elles masquent aussi une volonté de marquer son territoire face aux velléités du grand méchant loup du moment, le groupe de miliciens Wagner. La venue au Congo du ministre russe des

² Une des deux barbouzes françaises ne sera jamais jugée : l'homme, qui a vraisemblablement trop parlé lors de son premier interrogatoire, a été exécuté de cinq balles sur un parking de Haute-Savoie quelques mois plus tard (*Radio France*, 25/05/2019)

Affaires étrangères Sergueï Lavrov, en juillet, a en effet provoqué un certain émoi à Paris même si, comme le rappelle *Africa Intelligence* (28/09/22), Sassou a toujours conservé une forme de coopération avec Moscou, depuis son arrivée au pouvoir dans les années 1970 à la faveur d'une révolution d'inspiration socialiste. Côté français, on craint que cette visite du puissant ministre de Vladimir Poutine, malicieusement organisée au moment même où le président Macron se rendait au Cameroun pour tenter de contenir un hypothétique rapprochement de Yaoundé et Moscou (cf. *Billets* n°320, septembre 2022), permette au groupe Wagner d'obtenir une implantation sur le port de Pointe-Noire. La nébuleuse paramilitaire tente en effet de faciliter l'acheminement de matériel vers ses hommes en Centrafrique, pays enclavé. À Paris, toute la politique africaine est désormais réfléchie en réaction aux rivaux russes – lesquels sont brandis en épouvantail pour légitimer toutes les compromissions françaises. « C'est dans l'adversité que se révèlent les vrais amis », aurait dit Cicéron ; c'est en tout cas face à l'adversaire que se réaffirment publiquement certaines alliances.

La dernière visite d'un président français à Brazzaville remontait à mars 2009. Pour faire mine de maintenir une certaine distance, Emmanuel Macron avait prévu d'y rester seulement cinq heures, avant d'aller poursuivre sa tournée régionale au Congo-Kinshasa. Mais avec un amateurisme déconcertant, l'Élysée s'est laissé surprendre par le pouvoir congolais, qui a bouleversé le programme en organisant un accueil du président français en grande pompe à l'aéroport, avec fanfare, tapis rouge et revue des troupes. Puis le régime a obtenu l'improvisation d'un « point presse surprise » (*Le Parisien*, 4/03/23). « On ne voulait pas que cette visite passe inaperçue », a expliqué un officiel congolais à RFI (3/03/23). On se demande comment les conseillers élyséens ont pu l'ignorer, tant chaque opportunité pour Sassou de s'afficher au côté du président français est étalée dans les médias congolais.

Ce qui n'est pas passé inaperçu non plus, c'est la sortie d'Emmanuel Macron dès le lendemain lors du point presse à Kinshasa, où il a été interrogé sur son étape au Congo Brazzaville, qu'il n'avait visiblement toujours pas digérée : « Le président Denis Sassou Nguesso est président depuis longtemps

dans son pays, bon ! c'est pas (sic) le choix de la France. Ça fait 14 ans qu'il n'y avait pas eu un président français qui était [allé] là-bas. Et c'est normal que ça ne soit pas le choix de la France, parce qu'il se trouve qu'il n'est pas président français. Donc on va au Congo Brazzaville, parce qu'il ne faut humilier personne, quand on fait une tournée régionale, ça me (sic) choque pas particulièrement que le président français rencontre le président du Congo, voilà ! Après la question, c'est qu'est-ce qu'on lui dit, c'est pas (sic) pour lui servir la soupe. » En passant de la compromission assumée à la posture hautaine et méprisante vis-à-vis d'un président africain, Emmanuel Macron a à nouveau choqué... tout en mentant par omission sur la nature des relations franco-congolaises.

Nouveaux scandales, vieille politique

Durant l'intervalle de deux mois qui sépare les deux entrevues bilatérales d'Emmanuel Macron et Sassou Nguesso, deux scandales sont venus rappeler la nature du régime congolais et les liens profonds de corruption que celui-ci a avec la France.

Le 2 mars, alors que les deux présidents sont déjà au One Forest Summit de Libreville, les médias *Disclose* et *Investigate Europe* révèlent un nouveau scandale de corruption à partir des "Perenco Files", des fuites de documents concernant le groupe pétrolier franco-britannique. Celui-ci est soupçonné par l'agence anti-corruption de Norvège, avec la filiale congolaise du groupe

norvégien Petronor E&P, d'avoir fait des arrangements douteux avec des membres de la famille du président de façon à mettre la main en 2017 sur un champ pétrolifère au large de Pointe-Noire. Ces médias montrent que moyennant des sociétés-écrans et des prête-nom, le montage permet à la propre fille du dictateur, Julienne Sassou Nguesso de s'octroyer 3 % de la production de cette concession pétrolière. Une manne confortable, pour celle qui est déjà mise en examen en France depuis 2017 pour blanchiment et détournement de fonds publics, dans l'affaire des "Biens mal acquis".

Mais les plus gros pavés dans la mare ont été jetés en janvier par le journal *Libération*, avec les "Orion Files" : la fuite d'informations concernant un intermédiaire pétrolier au Congo, la société Orion Oil, qui intéresse beaucoup les enquêteurs français depuis une dizaine d'années. Son patron, Lucien Ebata, se fait prendre en janvier 2012 par les douaniers de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle avec 182 000 euros et 40 000 dollars en liquide, dissimulés dans ses affaires. C'est le début d'une enquête qui va mener, avec la perquisition de son domicile en France ainsi que celui du directeur financier de son entreprise, en 2017, à mettre à jour un tentaculaire système de détournement de fonds – plusieurs centaines de millions d'euros en quelques années. La société a été créée en 2008 au Royaume-Uni et placée sous le contrôle discret d'une holding aux Seychelles, paradis fiscal notoire. Elle traite exclusivement avec la SNPC, longtemps dirigée par Denis Christel Sassou Nguesso. Comme l'explique *Libération* (11/01/23), des



documents permettent de suivre une partie de la manne pétrolière qui s'est évaporée, par des indications concernant des virements. L'un d'eux, qui affecte 17 millions de dollars à un certain «PR», pourrait ainsi avoir été à destination du président de la République du Congo. Les enquêteurs français soupçonnent aussi Lucien Ebata d'avoir à minima envisagé le versement de deux millions d'euros à Manuel Valls pour sa campagne lors de la primaire socialiste de janvier 2017, ce que dément l'intéressé. Des écoutes téléphoniques et l'agenda du patron d'Orion Oil témoignent des connexions politiques entre Lucien Ebata et Cédric Lewandowski, qui est alors l'influent directeur de cabinet du ministre de la Défense (et "ministre de l'Afrique") Jean-Yves Le Drian. Et l'enquête montre que le Congolais a été en lien étroit avec un proche de Manuel Valls, Stéphane Fouks, qu'ils soupçonnent d'avoir été l'artisan d'un tel

deal. Libération (12/01/2023) publie au passage des courriels montrant que ce Français, vice-président du groupe de communication Havas (filiale de Bolloré), a été à la manœuvre pour gérer la communication autour du tripatouillage constitutionnel de 2015. Fouks a aussi permis un rapprochement avec un autre personnage politique français incontournable : en 2017, il a en effet mis en lien Lucien Ebata, qui cumule ses activités pétrolières avec celles de conseiller spécial de Sassou Nguesso, avec Dominique Strauss-Khan, pour aider le Congo à négocier avec le FMI. Les Panama Papers avaient déjà révélé que l'ancien patron de l'institution financière avait perçu cette année-là 1,4 million d'euros de la part d'Orion Oil (Le Monde, 4/10/21). Libération (12/01/23) montre que Orion Oil a encore versé au moins 800 000 euros à un associé de DSK dans le cadre d'un jeu de contrat de conseil.

Obnubilées par l'influence russe et soucieuses de préserver les intérêts économiques et stratégiques dans la région, les autorités françaises espéraient jouer la carte de l'étape incontournable mais peu désirée : un jeune président qui a rompu avec la Françafrique mais qui se doit d'assumer quelques usages diplomatiques minimum. Sauf qu'en parallèle, la coopération militaire avec l'appareil sécuritaire se poursuit, de même que l'appui économique au régime, qui continue de brasser des millions d'euros détournés des caisses de l'État et d'engranger les dividendes symboliques de chaque image en présence du locataire de l'Élysée du moment.

Thomas Borrel

RWANDA

LA JUSTICE PRÉFÈRE NE PAS

Depuis qu'Emmanuel Macron a proclamé qu'«il ne peut y avoir de réconciliation sans justice » à Kigali en 2021, on aurait pu croire que la justice française allait enfin progresser dans les plaintes visant des responsables français pour leur soutien au régime qui a commis le dernier génocide du XXème siècle, il n'en est rien.

Les organisateurs ou les auteurs rwandais de cette tragédie réfugiés en France finissent parfois par être jugés. Emmanuel Macron a promis d'augmenter les moyens qui y sont consacrés, mais les effets en sont difficiles à percevoir.

Envers les Rwandais, la justice se hâte avec lenteur

Du 9 mai au 13 juillet 2022 s'est tenu au Tribunal de Paris le procès aux assises de **Laurent Bucybaruta**, préfet de Gikongoro en 1994, qui était parmi les organisateurs de l'extermination des Tutsi de sa préfecture. La cour l'a condamné à vingt ans de réclusion pour génocide et crimes contre l'humanité. Cette condamnation intervient après plus de deux décennies de procédures des parties civiles et de leurs avocats qui ont initié la plainte et menèrent le parquet à enquêter. M. Bucybaruta a fait appel de ce jugement.

Le 29 septembre 2022, le procès de **Félicien Kabuga** s'est ouvert à la Haye aux Pays-Bas. Cet ancien homme d'affaires en fuite depuis 25 ans était recherché par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR). Il est accusé d'avoir permis la commission du génocide grâce aux moyens financiers qu'il a fournis, avant et pendant celui-ci. Cela concerne notamment le financement d'achat d'armes et de la création de la Radio Télévision Libre des Mille collines (RTLM) qui propageait la parole des génocidaires. Il a bénéficié de soutiens qui lui avaient jusque-là permis d'échapper à une traque internationale, passant notamment 12 ans caché au pays de Voltaire avant d'y être arrêté en mai 2020. Mais, à 89 ans, son mauvais état de santé tant physique que mental a conduit à la suspension de son procès le 24 mars 2023. Encore une fois, un Rwandais réfugié en France joue sur le temps et l'oubli pour ne

pas avoir à répondre devant la justice d'accusation de génocide.

Deux autres procès de Rwandais accusés de génocide auront lieu en 2023. Celui de **Philippe Hategekimana**, ancien officier de gendarmerie à Nyanza, du 10 mai au 29 juin. Il était réfugié en France dont il avait obtenu la nationalité, changeant son nom pour celui de **Manier**. C'est le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) qui a déposé plainte contre lui en 2015 et qui a permis, après « seulement » huit ans, qu'il soit jugé pour quatre chefs d'accusation dont ceux de génocide et crime contre l'humanité.

Huit années qui paraissent bien courtes au regard des vingt-huit ans écoulés dans le cas de **Sosthène Munyemana**, qui était médecin à Butare et est accusé d'avoir commis et incité au meurtre contre des Tutsis durant le génocide. Il est arrivé en

France en septembre 1994. En 1995, la FIDH et Survie ont déposé plainte contre lui pour génocide et crime contre l'humanité. Il a néanmoins exercé comme médecin urgentiste à l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot pendant plus de 10 ans en toute tranquillité. Les plaignants, rejoints par des associations (CPCR, CRF, FIDH, Survie), ont tenu bon et c'est grâce à leur pugnacité que justice va enfin être rendue cette année.

Plusieurs plaintes contre des Rwandais réfugiés en France sont par ailleurs toujours en instruction en France, qui refuse systématiquement d'extrader ces suspects vers le Rwanda où ils pourraient aussi être jugés et soulager le système judiciaire français. A ce jour, 29 ans après les événements, sur plusieurs dizaines de plaintes déposées contre des présumés génocidaires, seules trois ont abouti à des condamnations définitives en France.

Des plaintes en diffamation par les gardiens du temple

C'est chose commune, pour ceux qui défendent et justifient le rôle de la France au Rwanda sur la période 1990-1994 ou qui ont participé au génocide, d'attaquer en justice pour diffamation ceux qui les mettent en cause. On dénombre 24 plaintes de ce type, jugées ou en cours, mais ce ne sont pas ces plaintes qui bâillonneront ceux qui veulent comprendre les faits.

Aloys Ntiwiragabo, ancien haut responsable des renseignements militaires rwandais en 1994, aurait joué un rôle important dans la planification et la collecte d'informations en vue de l'extermination des Tutsi du Rwanda. Il avait échappé au TPIR, vivait depuis plusieurs années près d'Orléans, et y a été découvert en 2020 par Théo Englebert, journaliste de *Médiapart*¹. La journaliste Maria Malagardis s'est étonnée dans un tweet de la découverte d'un « nazi africain » en France. Ntiwiragabo l'a poursuivie pour injure publique. Il a été débouté mais fait appel. Pendant ce temps, en réaction à l'article de *Médiapart*, le Parquet avait (fait rare) déclenché de sa propre initiative une enquête préliminaire, mais cela n'a toujours pas conduit à son arrestation ou à sa mise en examen.

Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée en 1994, a fait condamner en mai 2022 l'ancien militaire Guillaume Ancel pour diffamation car il avait « dépassé la limite admissible de la liberté d'expression ». Il poursuit aussi Annie Faure, médecin présente au Rwanda en 1994 comme humanitaire, qui a affirmé sur France Inter, en 2019, à propos d'Hubert Védrine, qu'il avait « accepté ou fermé les yeux sur la livraison d'armes et la protection des génocidaires rwandais » : l'audience s'est tenue les 20 et 21 avril 2023.

Guillaume Victor-Thomas est un homme d'affaires français. Selon le témoignage d'un membre de la Croix-Rouge

de l'époque, Walfroy Dauchy, à l'été 1994, Victor-Thomas a convoyé des armes aux Forces Armées Rwandaises (FAR) via un aéroport géré par l'armée française, à Goma au Zaïre (actuellement République Démocratique du Congo). Victor-Thomas a porté plainte pour diffamation contre Dauchy et contre certains de ceux qui ont repris son témoignage : les journalistes Benoit Collombat et Laurent Larcher, l'émilitaire Guillaume Ancel. Curieusement, ce dernier a été jugé séparément, en premier : il a été relaxé le 8 novembre 2022. Les autres ont été jugés le 13 mars 2023 et le verdict est attendu en mai.

Durant ce dernier procès, l'accusation a produit comme témoin un négationniste notoire, **Charles Onana**, car il mettait en cause l'existence des livraisons d'armes de la France à Goma dans un de ses ouvrages. Lors de l'audience, la mise en avant de ses positions négationnistes par l'avocat de la défense a conduit à un spectacle étonnant : l'accusation a dû désavouer publiquement le témoin qu'elle avait fait citer. Il faut dire que suite à une plainte de Survie, de la LDH et de la FIDH, Onana fait l'objet d'une mise en examen² pour avoir « nié, minoré ou banalisé de façon outrancière le génocide perpétré contre les Tutsis du Rwanda en 1994 » dans son livre où il écrit que « la thèse conspirationniste d'un régime Hutu ayant planifié un "génocide" au Rwanda constitue l'une des plus grandes escroqueries du XXème siècle »³. Le procès est attendu en 2024.

¹ www.mediapart.fr/journal/international/100820/aloys-ntiwiragabo-l-hote-tres-encombrant-de-la-france

² survie.org/billets-d-afrique/2022/316-avril-2022/article/charles-onana-mis-en-examen

³ Charles Onana, Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise. Quand les archives parlent, Le Toucan, 2019, p. 198

ARCHIVES

Le travail d'enquête sur la complicité de la France dans le génocide des Tutsi repose principalement sur la collecte de témoignages et de documents d'archives. L'accès aux archives civiles et militaires est donc essentiel pour établir la matérialité des faits et en désigner les responsables tant pour la justice que pour les historiens, chercheurs ou simples citoyens. La commission Duclert a fait verser aux Archives Nationales un fac-similé de l'ensemble des documents auxquels elle a eu accès, ce qui représente environ 12 000 documents qui étaient en grande partie

classés « Confidentiel-Défense ». Ce fonds représente une source d'information intéressante, il faudra des années pour en analyser le contenu, disponible au format papier sous réserve de se rendre à Pierrefitte (93) aux horaires d'ouverture.

Ce versement, qui se voulait un symbole de la transparence de la commission Duclert et de l'État français, est un oeilleton sur les archives de l'État français sur le Rwanda avant, pendant et après le génocide : on sait, a minima, que l'inventaire du Service Historique de la Défense (SHD) comporte plus de 100 000

documents, que les Archives de l'Assemblée Nationale sont restées fermées à M. Duclert et que les documents issus du SHD sont des extractions partielles des archives d'origine. Tous ces documents sont protégés par le secret-défense ; du fait de la législation adoptée au sein de la loi relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement (PATR) en juin 2021 et confirmée par le Conseil constitutionnel¹, certains documents pourraient ne jamais devenir accessibles, créant ainsi un trou noir historique et renforçant l'impunité des décideurs.

¹ www.archivistes.org/Communique-de-presse-reaction-du-collectif-Acces-aux-archives-publiques-a-la

Des responsables français peu inquiétés par justice

Les procédures contre des Français pour complicité de génocide, elles, n'avancent pas du tout et ne conduisent à aucun procès. Pendant ce temps, les suspects et témoins vieillissent, les victimes souffrent. *Tempus fugit.*

Des rescapées tutsi portent plainte pour viol contre des militaires français chargées de les protéger dans les camps de réfugiés. Leur plainte a été déclarée recevable, l'expertise psychologique a estimé qu'elles ne sont pas manipulatrices. Malgré l'impact de leurs témoignages dans *Le silence des mots*, le reportage qu'Arte leur a consacré l'an dernier, la justice ne bouge toujours guère, notamment parce que l'armée refuse toujours de fournir les photos des militaires présents sur place.

La plainte contre X portée par Survie, la LDH et la FIDH, qui vise **Paul Barril** pour ses actions de mercenariat au Rwanda durant le génocide, est bloquée car, du fait de la lenteur de la procédure, l'état de santé de l'ancien gendarme de l'Élysée s'est dégradé et il n'a pas pu être auditionné par la juge. C'est bien regrettable car, au sein des archives qui ont servi à l'élaboration du rapport Duclert et qui sont disponibles à Pierrefitte, Survie a trouvé⁴ des fiches des services français expliquant que le gouvernement rwandais en fuite a fait appel à Paul Barril et à **Bob Denard**. Ces documents sont postérieurs aux suggestions de « stratégie indirecte » - autrement dit de faire appel au mercenariat - de

Christian Quesnot, chef d'état-major particulier de François Mitterrand. La demande d'acte visant à élargir la plainte à M. Denard ainsi que d'autres demandes pointant vers des pistes plausibles ont pourtant quasiment toutes été rejetées. La revue *l'Essor* de la gendarmerie nationale a publié un article de plusieurs pages de Barril en octobre 2022, ce qui a incité les parties civiles à demander une nouvelle expertise de ses facultés mentales, mais cette demande a été rejetée. Quelqu'un aurait-il envie d'éviter que Barril dévoile tout ce qu'il sait ?

Il existe deux autres dossiers contre des responsables civils ou militaires dans lesquels Survie s'est portée partie civile. D'abord la plainte contre X en 2017 pour les livraisons d'armes effectuées par la France au Rwanda en 1994. La plainte initiale, en 2015, avait été classée sans suites aux motifs que le Président de la République n'avait pas à rendre de comptes, et que les ministres relevaient d'une cour de justice spéciale.

Ensuite, la plainte **contre la BNP** pour complicité de génocide et crime contre l'humanité porte sur une autorisation de transfert de fonds qui a permis au gouvernement génocidaire d'acheter des armes en juin 1994. Aucune avancée significative du dossier n'a eu lieu.

Le paroxysme de l'ensablement judiciaire est atteint avec le dossier « **Turquoise 1** ». Il concerne notamment l'abandon des Tutsi de Bisesero aux tueurs, entre le 27 et le 30 juin 1994, alors que les soldats français stationnaient à quelques kilomètres de là. Une ordonnance de non-lieu a été rendue en septembre 2022. Les parties civiles (Survie,

LDH, FIDH) ont fait appel. Une première audience devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris s'est tenue le 22 mars 2023. Elle a été brève, un report ayant été décidé par la cour et l'audience renvoyée au 17 mai.

Le dispositif étatique qui a conduit à reconnaître des « responsabilités lourdes et acablantes » de la Vème République française, mais « pas de complicité », est toujours le même. Les mots du président français en 2021 à Kigali sonnent bien creux pour les plaignants et tous les rescapés. La « séquence mémorielle » démarrée en 2019 par Emmanuel Macron avec la lettre de mission à Vincent Duclert pour enquêter sur le rôle de la France se révèle être un outil politique utilisé par l'État pour normaliser ses relations avec le Rwanda et absoudre la France de complicité dans le génocide contre les Tutsi en 1994.

Pourtant, en ayant propagé l'idée que la France exerçait des responsabilités dans le soutien à la préparation et à la commission du génocide des Tutsi, cette séquence, qui se voulait être la dernière pour le pouvoir, en ouvre de fait une autre. La déclassification partielle des archives, couplée au fait que, désormais, l'implication des responsables civils et militaires est avérée, permettra à de plus nombreux chercheurs, historiens et journalistes de continuer les investigations commencées par des militants il y a presque 30 ans. Gageons que cela permettra d'éclairer les zones d'ombre de la complicité de la France dans le génocide contre les Tutsi du Rwanda de 1994, puisque la justice préfère ne pas.

⁴survie.org/themes/genocide-des-tutsis-au-rwanda/article/nouveau-rapport-rwanda-les-mercenaires-invisibles-les-archives-de-la-dgse

FRANCE-RWANDA LE GÉNÉRAL QUI DÉRANGEAIT

Fidèle serviteur de la Françafrique, et même putschiste en Algérie : rien dans son début de carrière ne prédisposait Jean Varret à recevoir les louanges de l'association Survie. Devenu général, il est chargé de la coopération militaire dans les années d'avant le génocide des Tutsis. Il s'oppose courageusement au soutien que la France apporte aux extrémistes hutus, et est mis à l'écart en 1993. Il sort aujourd'hui un livre.

En 1998, interrogé par les députés français, Jean Varret révèle sobrement que, dès 1991, le chef de la gendarmerie rwandaise lui avait demandé

des armes dans le but explicite d'exterminer les Tutsis. Mais Varret constate que les députés dédouanent la France de toute responsabilité dans le génocide. Il reste

longtemps silencieux. Passé près de la mort lors d'un grave accident de montagne en 2016, il se décide à parler.

Il sort un premier livre en 2018,¹ accompagné par des interviews². Il y explique comment, dans les années 1990-1993, les responsables civils et militaires français, mûs par la volonté de défendre la zone d'influence française contre les anglosaxons, soutiennent l'armée rwandaise face aux rebelles du Front Patriotique Rwandais ; et ce, sans s'émouvoir de ce que les extrémistes hutus opèrent des massacres de Tutsis, répétitions générales du futur génocide. Varret essaie de s'y opposer, mais en vain : il est « inaudible ». La cour autour de Mitterrand, et ce que Varret appelle en pesant ses mots le « lobby militaire », se renforcent mutuellement dans une approche déconnectée de la gravité de la situation. Doublié par une hiérarchie parallèle, puis remplacé au printemps 1993 par le général Huchon qui est un tenant de la ligne officielle, il assiste impuissant au génocide des Tutsis d'avril à juillet 1994.

2021 marque un tournant : le rapport Duclert réhabilite Varret, Emmanuel Macron l'emmène à Kigali pour la réconciliation rwando-française, et des langues se délient. Le général Sartre (qui était intervenu au Rwanda en 1994) s'exprime : « les responsables politiques et militaires qui nous ont poussés à défendre ce qui fut leur

politique me sont plus odieux que ceux qui accusent l'armée française de complicité de génocide ». Varret pense de même et, dans un nouveau livre fait d'entretiens avec le journaliste Laurent Larcher³, il fournit des informations importantes.

Des révélations inédites

Importantes d'abord pour comprendre de l'intérieur le fonctionnement de la Françafrique : en quoi l'action de la France au Rwanda a été à la fois une politique françafricaine rendue banale par son application dans de nombreux pays, et un exemple extrême par ses conséquences. Varret révèle que les fils des présidents français et rwandais se sont entendus pour aboutir à des achats d'armes par le Rwanda à l'Afrique du Sud. Il explique : « C'était ça, la réalité de notre coopération : donner des équipements et de la formation à des régimes prédateurs ». Mitterrand lui précise explicitement que sa politique en Afrique est destinée à contrer les Américains ; et que, contrairement aux interprétations qui ont été faites de son discours de La Baule en 1990, il n'est pas question pour lui de lier le soutien français à des avancées en matière de multipartisme. Quand les Français discutent pour savoir s'ils doivent ou pas soutenir tel dictateur, c'est en fonction d'affrontements franco-français ou de la fiabilité présumée du régime ; les crimes de celui-ci n'entrent jamais en ligne de compte. Varret revient aussi sur la sexualité dans l'armée, du haut en bas de la hiérarchie. Prévenu d'une recrudescence des maladies vénériennes parmi ses subordonnés, lui-même a organisé dans les années 1980 un

« Bordel militaire de campagne » illégal. Le journaliste Laurent Larcher le pousse à parler des viols en Algérie, et aussi de l'usage de la torture.

Ensuite, pour comprendre pourquoi, alors que presque tous les militaires obéissaient sans état d'âme, Varret est passé d'exécutant à opposant. Il est difficile de résumer ici en peu de mots le subtil assemblage de raisons sociologiques, historiques, psychologiques, et conjoncturelles distillées au fil du livre. Capable d'esprit critique et d'écoute, sachant réfréner ses ambitions personnelles, éloigné des principaux réseaux d'influence, ouvert à des opinions et des milieux non militaires... De l'humanité aussi ; Varret regrette : « Pour moi, les soldats du Front patriotique rwandais étaient d'abord des Rwandais : ils n'étaient pas nos ennemis ! J'ai vraiment cru que nous étions là-bas pour aider. »

Enfin, pour en tirer les leçons pour les prochaines générations. Varret, enfant, est hanté par l'occupation allemande et par le massacre d'Oradour qui s'est déroulé non loin de chez lui. Il s'interroge sur ce que signifie « Plus jamais ça ». La concentration des pouvoirs dans la V^e République, la volonté française d'asseoir sa puissance sur une zone d'influence en Afrique, et le recours aux forces spéciales pour des opérations peu avouables : ces trois points contre lesquels Survie s'élève, Varret aussi les désigne comme les trois mécanismes qui ont permis ce désastre qu'a été la politique française au Rwanda.

François Graner

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



☐ **OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris**

☐ **OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.**

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

TARIFS

France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélèvement automatique, nous contacter : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.